



Village St-Pierre

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-103 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-075 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VILLAGE
SAINT-PIERRE, QUE:

Le règlement numéro 2026-103

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Village Saint-Pierre au 485, Chemin du Village Saint-Pierre à Village Saint-Pierre sur les heures d'ouvertures le mercredi et jeudi.

Donné à Village Saint-Pierre ce 12 août 2026.

Marie-Claude Parent

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e) Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Village Saint-Pierre, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 12 août 2026 entre 12h heure (s) et 16h heure (s).

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 août 2026.

Marie-Claude Parent

Directrice générale et greffière-trésorière